

# Compte rendu du Conseil municipal du 28 juin 2018

Convocation en date du 21 juin 2018.

Le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le 28 juin 2018, à 20 h, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE, Maire.

Présents : LE JEUNE Joël, FLAGEUL Alain, LANDOUAR Jean-Michel, LE GRAND Jeanne, JORAND Patrick, ALLAIN Valérie, MADEC Dominique, JACOB Daniel, MEDIANE Viviane, CHARTIER Thierry, METAYER Isabelle, et LE NORMAND Christian.

Absents excusés : CADREN Vincent (procuration à Joël LE JEUNE), CENSIER-LEMAIRE Marie.

Secrétaire de séance : Alain FLAGEUL, 1<sup>er</sup> adjoint (à désigner art L.2121-15 du CGCT)

## 1- Acquisitions foncières

Plusieurs propositions de ventes de terres à la commune ont été faites par des propriétaires.

- 4 parcelles dont une constructible ont été proposées par les conjoints Le Vot pour une surface de 24 213 m<sup>2</sup> près du bourg de Trédrez.

- 6 parcelles en espaces naturels boisés ont été proposées par MM. Huon de Penanster pour une surface de 13 587 m<sup>2</sup> dans la vallée de Kerhuic.

Monsieur Le Maire a fait le point sur l'avancement des négociations en cours.

## 2- Echange de parcelle

Le Maire fait part au conseil de la demande de Monsieur Michalet, propriétaire de la parcelle A58, souhaitant céder à la commune la portion de terrain grevée par une servitude de passage (chemin menant à la plage de Kirio) en échange d'une partie de la parcelle communale A59 attenante à son jardin.

Après différents échanges, le conseil municipal décide de ne pas procéder à l'échange et de défricher la parcelle communale en limite de la propriété de Monsieur Michalet.

Unanimité.

## 3- Extension des vestiaires du terrain de football

Le conseil municipal adopte le projet proposé par Laab Fauquert Architectes, SAS QSB et B.I.E Conception, retenus pour la maîtrise d'œuvre pour un montant de 15 800 € HT.

Le projet a reçu l'approbation des dirigeants du club de football (A.S.T.L).

Cf. Plan ci-joint.

Suite aux consultations lancées, le conseil, après examen des offres, retient la société DEKRA de Languieux pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs d'un montant de 1 423,50 € HT, et la société SOCOTEC de Plérin pour le contrôle technique d'un montant de 2 410 € HT.

Unanimité.

#### **4- Boulodrome – consultation d’architectes**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 30.11.2017, le conseil municipal avait donné un avis favorable au projet du boulodrome pour une enveloppe de travaux de 120 000 € HT. Le programme de travaux et le règlement de consultation sont approuvés. Les consultations d’architectes vont être lancées.

Unanimité.

#### **5- Emprunt 2018**

Pour financer les travaux d’investissement, le conseil municipal décide de contracter après consultation, auprès du Crédit Mutuel de Bretagne, un emprunt de 300 000 € dans les conditions suivantes : taux fixe de 1.31% sur 15 ans.

Unanimité.

#### **6- Ligne de trésorerie**

Le conseil municipal renouvelle auprès du Crédit Agricole la ligne de crédit de trésorerie de la commune (100 000 €) dans les conditions suivantes : Euribor 3 mois moyenné à 0 + marge de 1.20 % + commission engagement 0.25%, soit 250 €.

Unanimité.

#### **7- Renouvellement du contrat enfance-jeunesse 2018-2021**

Le conseil municipal donne son accord pour renouveler le contrat enfance jeunesse avec la CAF 22 pour une durée de 4 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021.

#### **8- Modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté**

Le conseil municipal approuve les deux dispositions statutaires suivantes relatives aux compétences de Lannion-Trégor Communauté :

- prise de la compétence optionnelle « action sociale d’intérêt communautaire » en lieu et place des compétences facultatives relevant de l’action sociale : action sociale en direction des personnes âgées, création, gestion et développement d’un GCSMS et action sociale en direction de la petite enfance et de l’enfance-jeunesse.

- précision sur la compétence Aménagement de l’espace communautaire pour la partie transports.

Unanimité.

#### **9- Spectacle au Carré Magique pour les enfants des écoles élémentaires Lannion-Trégor Communauté**

Le conseil municipal reconduit le principe de participation de la commune, à hauteur de 4.50 € par enfant, pour un spectacle au Carré Magique avec transport proposé par LTC en 2018/2019 aux enfants des écoles élémentaires.

Unanimité.

## **10- Subvention à l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil**

A l'unanimité, le conseil municipal vote une subvention de 80 € à l'IFAC, centre de formation d'apprentis, destinée à couvrir les frais de fonctionnement pour accueillir les élèves en formation. Un élève est domicilié sur la commune.

Unanimité.

## **11- Lutte contre les espèces invasives et les frelons asiatiques**

Le conseil municipal décide de renouveler sa convention avec Lannion-Trégor Communauté et fixe les tarifs des interventions à 15 €/nid primaire (diamètre inférieur à 10 cm) et à 40 €/nid secondaire (diamètre supérieur à 10 cm). Unanimité.

La participation de LTC est de 15 €/nid primaire et 25 €/nid secondaire.

## **12- Jury d'assises**

Comme chaque année, le Maire procède au tirage au sort des jurés d'assises. Sont désignés pour la liste préparatoire :

- Sandrine TERNARD, domiciliée Hent Ar Vilin Awel
- Henri DODY, domicilié rue de Kerouguel
- Romuald LIBOUBAN, domicilié Hent Poulloupri.

## **13- Questions diverses**

### **\* Travaux 2018 à l'église de Locquémeau :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre des travaux ou réparations d'entretien sur les immeubles classés, nécessaires à la conservation de l'église de Locquémeau, et suite au passage de Madame ANDRÉ, architecte des Bâtiments de France, une intervention a été programmée par l'UDAP 22 en 2018. Il s'agit des travaux suivants :

- Réalisation d'une étude sur les enduits intérieurs,
- Travaux de menuiserie portant sur l'aménagement de la sacristie et réalisation d'un emmarchement en continuité de l'estrade ainsi que la restauration de l'armoire à bannière.

Après consultation lancée par l'UDAP 22, le conseil décide de retenir les offres de Mme Fray, restauratrice (étude sur les enduits) d'un montant de 1 950 € HT et de l'atelier du Vieux Presbytère (travaux de menuiserie) d'un montant de 9 209 €.

Unanimité.

### **\* Cale et terre-plein de Toul Ar Vilin**

En réponse à la demande de la mairie de Saint-Michel-en-Grève, le conseil municipal informe ne pas vouloir prendre la gestion de la cale et le terre-plein de Toul Ar Vilin.

Unanimité.

**Séance levée à 22h15**